



CONFERENCE OF INGOs  
OF THE COUNCIL OF EUROPE

---

CONFÉRENCE DES OING DU  
CONSEIL DE L'EUROPE

**Appel à l'action de la Conférence des OING  
pour soutenir le « Processus de Turin » pour la Charte sociale européenne  
(janvier 2016)**

**CONTEXTE**

Le Processus de Turin a été lancé par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe à la Conférence à Haut Niveau sur la Charte sociale européenne, organisée à Turin les 17 et 18 octobre 2014.

La Conférence des OING a contribué à ce lancement en organisant également à Turin le 17 octobre la Journée internationale pour l'éradication de la pauvreté et a adressé aux pays participants un Message à la Conférence de Haut niveau fort rédigé avec les personnes en situation de pauvreté.

Dans le cadre du Processus de Turin, des représentant(e)s de la Conférence des OING :

- ont participé à l'Atelier organisé par le Service de la Charte sociale à Strasbourg le 4 décembre 2014
- sont intervenus à la Conférence du Conseil de l'Europe sur le futur de la protection des droits sociaux en Europe à Bruxelles les 12-13 février 2015 et ont contribué à la rédaction du « Document de Bruxelles »,
- ont organisé en collaboration avec la Plateforme sociale, la formation sur la Procédure de réclamations collectives de la Charte sociale à Bruxelles en septembre 2015 ;
- sont impliquées au sein du Comité Directeur pour les droits de l'homme du Conseil de l'Europe et de ses groupes de travail.

**OBJECTIFS DU PROCESSUS DE TURIN**

Le Processus de Turin a pour but de renforcer le système normatif de la Charte au sein du Conseil de l'Europe et dans ses rapports avec le droit de l'Union européenne. L'objectif central est d'améliorer la mise en œuvre des droits sociaux et économiques en parallèle aux droits civils et politiques garantis par la Convention européenne des droits de l'homme.

L'action de la Conférence des OING s'inscrit dans les objectifs du Processus de Turin et en réponse :

- au plan d'action pour le Processus de Turin tel qu'il ressort du Rapport de M. Michele Nicoletti, Vice-président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, rapporteur général de la Conférence à haut niveau sur la Charte sociale européenne (17-18 octobre 2014).
- à l'engagement M. Thornbjorn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe de donner la priorité au renforcement de l'impact de la Charte sociale pendant son mandat 2014-2019.
- aux appels forts lancés à l'occasion de la Journée du 17 octobre 2015 par Me Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe et M. Giuseppe Palmisano, Président du Comité européen des droits sociaux pour que les OING prennent toute leur part et leurs responsabilités dans le Processus de Turin.

## **ORIENTATIONS GENERALES**

Les membres des OING de la Conférence sont invités à :

- plaider pour la ratification de la Charte sociale européenne révisée(CSE) par tous les Etats
- plaider pour l'acceptation de la Procédure de Réclamations collectives par les Etats parties
- participer et encourager leurs membres nationaux à participer au Cycle annuel de contrôle de la mise en œuvre de la CSE

## **RESULTATS ATTENDUS**

- 1) les OING membres organisent dans les pays où elles sont représentées les actions d'information et de conscientisation sur l'importance de la Charte et de son mécanisme de contrôle et sur l'amélioration des politiques nationales visant à éradiquer la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment en accroissant le dialogue entre les ONG et les autorités publiques à travers la procédure des réclamations collectives,
- 2) les OING membres s'engagent à travailler avec leurs membres nationaux pour identifier les obstacles à la ratification et pour saisir les opportunités qui la permettraient.
- 3) les OING membres intéressées demandent au Comité Européen des Droits sociaux à être inscrites sur la liste des OING habilitées à introduire les réclamations collectives.
- 4) le recensement quantitatif et l'analyse qualitative des résultats obtenus précédemment cités (points 1,2,3) permettront de renforcer la coopération entre la Conférence des OING, d'une part et le Comité des Ministres, l'Assemblée Parlementaire et le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux, d'autre part.

## **ACTIVITES PROPOSEES AUX OING**

- Informer leurs membres sur la Charte sociale européenne et son potentiel,
- Promouvoir la coopération entre des associations nationales et les OING ;
- Promouvoir une action concertée de plaidoyer au niveau national pour la ratification, l'acceptation de l'ensemble des dispositions et l'acceptation de la Procédure des réclamations collectives,
- Soutenir les membres nationaux des OING en leur fournissant des informations pertinentes sur le Comité européen des Droits sociaux et le cycle annuel de rapports nationaux
- Examiner la possibilité d'introduire des réclamations collectives en concertation avec leurs membres
- Augmenter le nombre d'OING dotées du statut participatif, sur la liste des OING habilitées à introduire les réclamations collectives.

La proposition de cette action de la Conférence des OING pour soutenir le Processus de Turin est préparée par un groupe restreint en concertation et avec l'appui de la Présidente de la Conférence et du Président de la Commission Droits de l'homme. Cette initiative est conduite en lien avec le Comité européen des droits sociaux et le Service de la Charte sociale européenne, notamment pour les activités de promotion et de formation.

Lors de la session de la Conférence en Janvier 2016, cette initiative sera présentée aux membres du Groupe de Travail « Extrême pauvreté et droits de l'Homme " puis sera proposée pour adoption par la Conférence lors de la séance plénière du 29 janvier 2016. Les OING, membres de la Conférence, seront invitées à se joindre à cette initiative intitulée « Plaidoyer pour le Processus de Turin », le champ d'application de la Charte étant transversal aux thèmes et travaux de la Conférence des OING et de ses trois Commissions.

Une première réunion de ce groupe « Plaidoyer pour le Processus de Turin » aura lieu les 16 et 17 février 2016 à Bruxelles afin de jeter les bases d'une action collective

Les étapes ultérieures pourront être décidées sur la base des orientations formulées par la Conférence des OING à sa session de janvier 2016.